



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 15

Troyes, le mardi 19 avril 2022

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 53 excès de vitesse ;
- 15 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 12 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 33 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 10 faits de défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 11 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 20 faits de refus de priorité ;
- 45 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 21 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mercredi 20 avril - matin	RD 396 Bar-sur-Aube / Brienne-le-Château
Mercredi 20 avril - après-midi	RD 60 Grange l'Évêque
Mercredi 20 avril - après-midi	Avenue du Maréchal Leclerc - Bréviandes
Jeudi 21 avril - matin	RD 960 Piney
Jeudi 21 avril - matin	Rue du Général Sarrail - Troyes
Vendredi 22 avril - après-midi	RD 5 Luyères
Vendredi 22 avril - après-midi	RD 951 La Saulsotte

Téléphone au volant proscrit... Mais ...

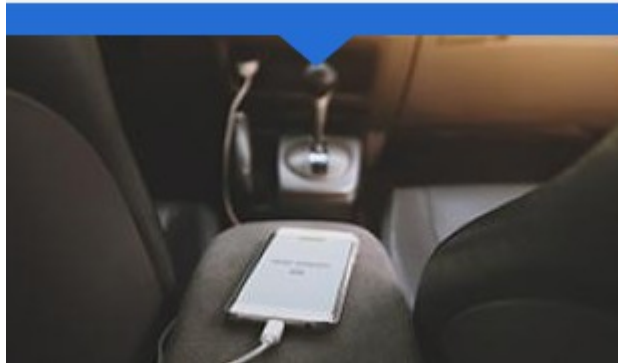
80 % des automobilistes utilisent leur smartphone au volant. Ils étaient 66% il y a 5 ans .

L'usage du téléphone au volant multiplie par trois le risque d'accident et lire un message en conduisant multiplie le risque par 23.

L'utilisation d'un téléphone portable est sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 € et un retrait de 3 points du permis de conduire. Toute personne qui tient son téléphone en main tout en commettant une autre infraction peut se voir suspendre son permis pour une durée maximale de 6 mois.

Il existe des applications pour mieux conduire.



<https://www.securite-routiere.gouv.fr/chaque-situation-sa-conduite/applications-pour-mieux-conduire>



Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10